

nétique



Aspirateur : entre 200 et 800 μT
Son fort champ magnétique mesurable sur le moteur ne serait pas alarmant s'il ne subsistait à 20 μT à 30 cm de l'appareil. A déconseiller aux futures mères.



Halogène : 10 fois la norme
Sa lumière adoucie ne doit pas faire oublier qu'une lampe de bureau munie d'une telle ampoule émet un champ magnétique. A 30 cm, on mesure encore jusqu'à 2 μT .



Brosse à dents : jusqu'à 60 μT
Même déconnecté de la prise de courant, un appareil électrique continue de rayonner. La brosse à dents électrique peut afficher des intensités de champ magnétique de plusieurs dizaines de μT .



Radio-réveil : 8 heures à 2 μT
Ce type d'appareil, placé à moins d'un mètre de la tête du lit, est problématique. C'est moins l'intensité du champ magnétique qui est en cause (jusqu'à 2 μT à 1 m), que sa proximité avec le crâne toute une nuit.

Les autres mesures

Armé de notre champmètre, nous avons passé en revue l'ensemble des appareils électroménager présents dans un foyer. Les voici regroupés en fonction de leur intensité de champ magnétique avec, à chaque fois, deux mesures : à 3 cm et à 1 mètre de distance.



Jusqu'à 2000 μT à 3 cm, 0,2 à 1 m.
Aspirateur, lampe fluorescente, sèche-cheveux, rasoir ou épilateur électrique, bloc de fil électrique.

Jusqu'à 50 μT à 3 cm, 0,1 à 1 m.

Machine à laver, télévision, radio-réveil, poste de radio portable, fer à repasser.



Jusqu'à 20 μT à 3 cm et 0,01 à 1 m.
Grille-pain, lave-vaisselle.

Jusqu'à 2 μT à 3 cm, 0,01 à 1 m.

Réfrigérateur, four électrique, couverture chauffante. Le réfrigérateur rayonne peu. Qui plus est essentiellement vers l'arrière, là où se trouvent le moteur et l'électronique, zone proche du mur, et donc inaccessible lorsque l'appareil est en fonction...



A QUEL SEUIL SE VOUER ?

Une recommandation européenne de juillet 1999 fixe une restriction de base à 100 μT pour le champ magnétique émanant d'une source ou appareil électrique à destination du public. En vigueur dans la plupart des pays de l'Union européenne, elle ne garantit que l'absence d'effet grave des champs magnétiques, au niveau du système nerveux central. Mais cette limite ne tient absolument pas compte des effets biologiques à moyen ou long terme. Dès les premières

études internationales sur les leucémies infantiles à proximité de lignes à haute tension (à partir de 0,4 μT), les Suédois ont prôné une limite de 0,2 μT pour le rayonnement magnétique 50 Hz.

Cette limite sert aujourd'hui de référence à la plupart des chercheurs indépendants. En Suède notamment, où les pouvoirs publics sont particulièrement précautionneux quant aux possibles effets biologiques des champs magnétiques à long terme. □



Autour des appareils, le champ magnétique diminue avec la distance.